

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LE CODE CRIMINEL—LES CHEFS D'ACCUSATION

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice qui était ici il y a un instant et qui, je l'espérais, serait en mesure de me fournir les renseignements que j'ai demandés hier au premier ministre. Je voudrais savoir si le premier ministre, le solliciteur général ou le ministre de la Justice peuvent dire à la Chambre si des accusations ont été portées contre certaines des quelque 400 personnes arrêtées en vertu du Règlement découlant des mesures de guerre pour toute infraction commise aux termes de ce Règlement, comme, par exemple, être membre du FLQ? Des accusations ont-elles été portées et si tel est le cas, combien?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le ministre de la Justice sera à la Chambre dans quelques instants et pourra répondre à la question.

M. Fairweather: C'est très aimable à lui.

LE TERRORISME AU QUÉBEC—MESURES EN VUE D'AMÉLIORER LA SITUATION ÉCONOMIQUE

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le Québec, à cause des récents événements, se trouve dans une situation économique difficile, le gouvernement songe-t-il à établir des mesures d'urgence susceptibles d'aider le gouvernement du Québec à rétablir la situation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il y a déjà plusieurs semaines, nous avons annoncé l'adoption de mesures extraordinaires pour essayer de remédier à cette situation. Peut-être y en aura-t-il d'autres. Je veux simplement rappeler à la Chambre que la part que le gouvernement peut jouer dans la relance d'une économie reste assez marginale. Il faut que l'entreprise privée, tous les investisseurs de capitaux et les commerces continuent leurs activités. Pour cela, il faut un climat de paix et de progrès.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre peut-il dire si, depuis les événements de la semaine dernière, le gouvernement du Québec a appelé l'attention du gouvernement d'Ottawa sur les mesures économiques urgentes qui devraient être prises conjointement, afin de remédier à la situation économique difficile qui sévit au Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, des instances en ce sens ont été faites, bien sûr, et nous en avons également fait au gouvernement du Québec.

Il ne faut pas oublier, par exemple, qu'en vertu du programme de développement de la Gaspésie, le gouvernement fédéral, comme l'a si bien rappelé l'honorable député de Matane (M. De Bané) au cours de l'été, est prêt

[M. l'Orateur.]

à contribuer plus de 250 millions de dollars. Cela est fait à condition, évidemment, que la province de Québec mette en œuvre certains projets. Ce n'est pas notre faute si le gouvernement précédent ne l'a pas fait. J'espère que le gouvernement actuel va y réussir.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LE CODE CRIMINEL —LES CHEFS D'ACCUSATION—LES DÉTENTIONS DE PLUS DE 7 JOURS SANS ACCUSATION

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il peut nous dire combien des quelque 400 personnes arrêtées sous l'empire du règlement des mesures de guerre ont été accusées d'une infraction prévue dans le règlement, comme le fait d'appartenir au FLQ, ou quelque autre infraction créée par ce règlement.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du chef de l'opposition d'avoir été absent de la Chambre lorsqu'il a posé sa question. D'après les renseignements que je détenais du bureau du procureur général du Québec à minuit hier soir, 397 personnes avaient été arrêtées et détenues, 259 avaient été libérées et 138 sont encore en prison. Aucune de celles-ci n'a jusqu'ici été accusée d'une infraction.

M. Woolliams: Seigneur!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire pourquoi aucune des quelque 400 personnes arrêtées en vertu du règlement des mesures de guerre n'a été accusée? Serait-ce qu'on n'a pas trouvé très pratique de porter plainte à propos d'infractions prévues dans le règlement?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la question relève à juste titre du procureur général du Québec. Je suppose qu'au moment opportun, il donnera des explications.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me méprendre sur la réponse du ministre. Veut-il dire que par rapport aux quelque 390 arrestations faites aux termes du Règlement, on n'a pas encore porté d'accusation sous le régime du règlement des mesures de guerre ou en vertu du Code criminel?

L'hon. M. Turner: Je dis qu'on n'a pas déposé de plainte aux termes de la loi sur les mesures de guerre ou du Code criminel contre les 138 personnes qui sont encore détenues.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre peut-il dire combien de personnes sont détenues au-delà de 7 jours à la demande du ministre de la Justice de la province de Québec sans qu'aucune plainte ne soit déposée.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier le détail de ces renseignements et je n'ai pas encore reçu de réponse. Dès que je l'aurai, j'en ferai part à la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud veut-il poser une question supplémentaire?

M. Lewis: Supplémentaire ou directe, je ne saurais dire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Devant l'incertitude du député, je présume qu'il n'y a pas de question.